

Fisheries and Oceans Canada / Pêches et Océans Canada
ADDENDUM TWO / ADDENDUM DUEX
August 27, 2020 / 27 août 2020
F5211-200200

Vessel Charter for Water Sampling, Deployment and Recovery of Oceanographic Instruments off Halifax Harbour / Affrètement de navire pour échantillonnage d'eau, déploiement et récupération d'instruments océanographiques au large d'Halifax

Question #1

In response to addendum #1, would Canada reconsider post award crane certification and class certification if a project plan is provided depicting milestones and critical path inclusive of contingency and with no impact to the project timeline? As you can appreciate we are not in a position to invest in these modifications unless we are successful with our bid proposal. These are minor upgrades and required parts are readily available and easily procured.

Response #1

We cannot award a contract to a bidder that does not currently meet the specifications we require.

Question #2

Would Canada accept an A-frame as equivalent to a crane provided it has the same, or greater, lifting capacity?

Response #2

An A-frame with a suitable load rating and reach as well as suitable block and winch that offers a slow (1 m/s) line speed with suitable horsepower to meet the lifting capabilities of the crane specified would be considered for review.

Question #3

Would Canada accept a davit with hauler as equivalent to a crane provided it has the same, or greater, lifting capacity?

Response #3

Unfortunately, a davit (small boom usually near the rail) with hauler would not offer a suitable level of control that we require for handling our fragile assets. We require a marine crane, or a mast/boom with a winch.

Question #1

En réponse à l'addendum no 1, le Canada reconsidérerait-il la certification d'une grue et la certification de classe après l'attribution du contrat si un plan de projet était fourni décrivant les étapes et le progrès, incluant les contingences et n'ayant pas d'impact sur les délais reliés au projet? Comme vous pouvez le comprendre, nous ne sommes pas en mesure d'investir dans ces modifications à moins que notre proposition de soumission ne soit acceptée. Ce sont des mises à niveau mineures et les pièces requises sont facilement disponibles.

Réponse #1

Nous ne pouvons pas attribuer un contrat à un soumissionnaire qui ne répond pas actuellement aux spécifications dont nous avons besoin.

Question #2

Le Canada accepterait-il un châssis en A comme équivalent à une grue à condition que sa capacité de levage soit égale ou supérieure?

Réponse #2

Un châssis en A avec une capacité de charge et une portée appropriées ainsi qu'un bloc et un treuil qui offrent une vitesse lente (1 m / s) avec une puissance appropriée pour répondre aux exigences de charge spécifiées seraient considérés.

Question #3

Le Canada accepterait-il un bossoir avec treuil pour casiers à homard comme l'équivalent d'une grue à condition qu'il ait une capacité de levage égale ou supérieure?

Réponse #3

Malheureusement, un bossoir (petite bôme généralement près du garde-corps du navire) avec un treuil pour casiers à homard n'offrirait pas le niveau de contrôle adéquat dont nous avons besoin pour manipuler notre matériel fragile. Nous avons besoin d'une grue ou d'un mât / bôme avec un treuil.